



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 15 avril 2024 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145, rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge latérale droite de 0,66 mètre pour un bâtiment accessoire (garage), alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge latérale minimale de 0,75 mètre de la ligne de lot. (DM 2024-0026)	341, rue Villeneuve

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 22^e jour de mars 2024.

La greffière,
Isabelle Boileau